



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par le règlement numéro 193-18 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE lors de la séance régulière tenue le 5 février 2018, le conseil de la municipalité de Dixville a été adopté le règlement 193-18 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 251 chemin Parker à Dixville de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Dixville, ce 6^e jour du mois de février 2018.

Sylvain Benoit
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, Sylvain Benoit, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le bulletin municipal du mois de février 2018 et affiché une copie aux endroits désignés par le conseil, le 6 février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2018.

Monsieur Sylvain Benoit
Secrétaire-trésorier